

Quel devenir pour les paysages de la châtaigneraie du sud Massif Central ?

par Bertrand DECOOPMAN* et Pierre DERIOZ**

À u sein des espaces forestiers méditerranéens, ceux plantés de châtaigniers, qui tous relèvent de basses et moyennes montagnes siliceuses (Vivarais, Cévennes, "Castaniccia" corse...), possèdent une profonde originalité. Leur étendue reflète encore l'importance passée du châtaignier, arbre de vie, pivot d'une organisation sociale et économique complexe et élément végétal dominant d'un paysage de verger forestier aussi savamment construit que les paysages de terrasse provençaux. Victimes des effets conjugués de l'abandon social, tôt amorcé mais accéléré depuis les années 50-60, et de problèmes sanitaires (les ravages de l'Endothia, apparue en France en 57), les châtaigneraies sont aujourd'hui largement délaissées, notamment au sud du Massif Central, où elles composent une gamme très spécifique de "friches" forestières. Compte tenu du "poids" historique du châtaignier et de la qualité des paysages édifiés autour de lui, il importe de souligner les évolutions en cours dans les quelques espaces encore fonctionnels (vergers en production, taillis, parcours),

comme dans ceux où le châtaignier a perdu sa prééminence et où d'autres physionomies plus ou moins forestières ont fait leur apparition. Sans doute convient-il aussi de s'interroger, alors qu'il en est encore temps, sur les modalités de sauvegarde de quelques sites "témoins" particulièrement remarquables.

I - Que reste-t-il de la châtaigneraie au sud du Massif Central ?

Le châtaignier est une espèce spontanée au sud du Massif Central, mais à l'époque préhistorique son peuplement n'était que très rarement pur. C'est avec le développement de la vigne dans la plaine du Languedoc que les "taillis" de châtaignier à courte rotation ont vu le jour, très tôt liés à la viticulture, à laquelle ils fournissaient des piquets. Dès le haut moyen-âge, la culture du châtaignier à fruit était connue, mais son développement en tant que culture vivrière de première importance ne commença que progressivement, à partir du XII^e siècle.

C'est vers le milieu du XIX^e siècle que la châtaigneraie a atteint son extension maximale (sûrement supérieure à 100 000 ha pour le Languedoc-Roussillon). Une grande

partie des surfaces était composée de vergers de châtaigniers pour la châtaigne séchée ("châtaignon") ou pour la consommation au sol par les animaux. Des surfaces plus petites, situées sur les meilleurs terrains et les plus morcelées au plan foncier, portaient les châtaigniers à marrons⁽¹⁾. Les taillis de châtaignier, quant à eux, ont connu leur développement maximal au début de ce siècle, avec les besoins importants de bois pour le piquet de vigne et la tonnellerie.

De nos jours, on estime la surface en châtaigneraie - taillis et verger-fruittiers confondus - à 65 000 ha⁽²⁾, que l'on peut diviser approximativement en quatre classes de paysages :

- **La châtaigneraie entretenue pour le fruit.** En se basant sur une estimation de la production mise en marché, les surfaces entretenues doivent couvrir environ 1 500 ha sur les quatre départements considérés. Ces surfaces, en fait, ne concernent plus qu'une partie de l'ancienne châtaigneraie à marrons. Elles sont situées bien souvent près des villages ou des exploitations, ou sur certains versants

* - S.I.M.E - Languedoc-Roussillon-U.L.R.A.C - Maison de Pays - 34990 St Pons

** - Laboratoire biogéographie et écologie de l'E.N.S. Fontenay/St-Cloud, U.R.A. 15-14 C.N.R.S. Laboratoire structures et dynamiques spatiales (Université d'Avignon) - 33 rue L. Pasteur - 84000 Avignon

1- Qualificatif réservé aux fruits des variétés de châtaignier produisant moins de 12 % de fruits cloisonnés à l'intérieur. Les marrons correspondent de surcroît aux variétés les plus sucrées et les meilleures au plan gustatif (marron d'Olargues, marron du Var, Bouche-rouge, etc...).

2- I.F.N. de 1978 à 1984, 2^e cycle, départements Lozère, Gard, Hérault, Aude.

favorables. Les ensembles de plus d'une vingtaine d'hectares entretenus d'un seul tenant se font rares ; nous avons affaire le plus souvent à des parcelles de 1 à 2 ha disséminées. Cette châtaigneraie fruitière dite "entretenue" se présente en fait sous diverses physionomies paysagères. Pour certaines, les arbres sont rajeunis et renouvelés, les terrasses remontées. Pour d'autres, certaines formes d'abandon sont perceptibles : début d'écroulement des murets, présence de quelques ligneux bas, arbres non élagués ou renouvelés...

- **Le taillis de châtaigniers.** Il couvre encore près de 30 000 ha. Grâce à son fort ensoucement et aux coupes qui ont été relativement régulières jusque dans les années 50-60, le taillis a globalement gardé son aspect paysager initial. Mais le vieillissement exagéré d'un nombre de plus en plus élevé de parcelles pose le problème de son devenir économique - et paysager...

- **La châtaigneraie fruitière abandonnée.** Elle couvre près de la moitié des surfaces classées en châtaigneraie. L'âge de son abandon influence fortement le paysage que l'on y trouve : les vieux châtaigniers fruitiers sont souvent encore présents, mais plus ou moins morts ou dépérissants, et de nombreux rejets de souche donnent un aperçu de la vigueur de cette essence encore largement dominante. Mais à de nombreux endroits on note la présence de ligneux bas (bruyère, genêts) et de jeunes semis spontanés d'autres essences forestières comme -selon les stations- le chêne vert, le chêne pubescent, le cèdre, les pins (maritime ou hybride noir/laricio), voire le hêtre et le sapin dans les étages supérieurs. Les aménagements en pierre sèche (claides, murets...) sont dans tous les cas encore très visibles mais fortement dégradés. La densité initiale de plantation et l'ampleur des vides ouverts par l'Endothia, qui conditionnent l'efficacité du couvert, déterminent largement le degré d'embroussaillement du sous-bois.

- **La châtaigneraie pâturée.** Les parcours représentent quasiment la seule opération technique de recolonisation de l'espace de la châtaigneraie modifiant peu le paysage initial et

ayant un impact quantitatif significatif. Il est difficile d'avancer des chiffres précis car le parcours peut être régulier (avec un fort impact paysager) ou seulement occasionnel, mais 5 à 6 000 ha sur l'ensemble du secteur semblent une estimation réaliste. Cette pâture est réalisée principalement dans la châtaigneraie fruitière encore entretenue (maintien du paysage grâce à une double fonction économique, ramassage des fruits et parcours pour ovins et/ou caprins) et dans la châtaigneraie abandonnée (recolonisation de l'espace). Une châtaigneraie régulièrement pâturée reste un milieu très ouvert, où les vestiges de l'ancien verger fruitier (arbres et murets) se trouvent à divers stades de dégradation. La pousse des ligneux (essences forestières et broussailles) est globalement contenue.

- **Forêts et maquis issus d'anciennes châtaigneraies.** Il paraît juste d'aborder aussi un type de paysage dont les surfaces ne sont plus comptabilisées comme châtaigneraie, mais qui procèdent d'anciens vergers. Ce type de paysage, qui peut prendre des formes très variables selon les stations, représente en fait un stade d'abandon plus avancé. Ici, les autres feuillus, les pins, ou certaines formes de maquis dans les situations sèches, ont colonisé la majorité de l'espace. Les "carrasses" des vieux châtaigniers -avec leurs rejets- ont perdu depuis bien des années leur position d'arbres dominants. Le milieu s'est fermé et la production de châtaignes est devenue négligeable. Il est très difficile de quantifier ces surfaces, qui tendent à s'étendre aux dépens des catégories précédentes, tant leurs limites avec la châtaigneraie abandonnée sont floues.

taillis pour la production de piquets (de clôture, de vigne...). Les besoins de trésorerie, les disponibilités en temps de travail laissées par l'exploitation, la demande en piquet et l'âge du taillis à couper sont les éléments clefs dans sa décision d'exploiter.

Pour les exploitations, l'entretien des châtaigneraies fruitières se trouve sous la contrainte des impératifs économiques : l'exploitant consacre de plus en plus son temps aux parcelles proches de l'exploitation, présentant un état sanitaire acceptable, facilement accessibles, et si possible mécanisables ou irrigables. Selon le degré de rentabilité qu'il espère, et la place tenue par cette production dans le système d'exploitation, il peut, sur une parcelle donnée, réhabiliter les arbres (rajeunissement ou greffage), voire, plus rarement, remonter les murs, ou se limiter à de simples opérations de cueillette assorties d'un léger entretien du sol et du sous-bois. Ces contraintes technico-économiques ont leurs répercussions paysagères : la châtaigneraie en production a tendance à abandonner les pentes pour se maintenir, voire se développer, dans les fonds de vallée.

L'utilisation pastorale, pratique ancestrale qui avait été fortement abandonnée avec la politique d'intensification des élevages dans les années 1960-75, a repris de l'importance depuis une dizaine d'années du fait de l'intérêt croissant pour des modes d'élevage plus extensifs. Mais l'accès au foncier souvent très morcelé, les conflits éventuels avec d'autres utilisateurs de l'espace - principalement les chasseurs - et le degré de fermeture des milieux (coût de la remise en valeur et intérêt pastoral des surfaces à reconquérir) sont les éléments qui limitent le développement de ces techniques.

L'exploitant forestier, à la demande du propriétaire foncier, n'intervient dans ce paysage que lors des coupes de taillis de châtaignier pour le piquet, ou pour transformer le milieu par reboisement en résineux. En effet le balivage du taillis reste encore à un stade semi-expérimental, et les coupes pour le tanin, sans avoir complètement disparu, sont devenues marginales. La demande en piquet -et son prix- est le premier élément qui influence le ryth-

II - Les acteurs sociaux et leurs logiques

L'agriculteur -fermier ou propriétaire- reste le principal utilisateur de ces espaces, à travers l'exploitation de taillis ou celle de châtaigneraies en production fruitière. Il intervient sur le

me des coupes en taillis.

Force est de constater, enfin, que les **ruraux non agriculteurs** ont un impact croissant, en particulier sur la châtaigneraie fruitière. Il peut s'agir de retraités de l'agriculture qui perpétuent pour quelques années encore leurs traditions castanéicoles, soit de ruraux -ou de citadins ayant gardé un "pied à terre rural"-, tous horizons sociaux confondus, qui entretiennent quelques ares de châtaigneraie comme activité de loisir.

III - Evolutions en cours et à moyen terme

Depuis 3 à 4 ans, un élément favorable donne une certaine note d'espoir : l'Endothia (maladie de l'écorce), qui avait été un accélérateur de l'histoire en précipitant l'abandon de l'espace, semble marquer le pas grâce à un développement spontané de l'hypo-virulence. Il est irréaliste d'espérer que l'Endothia va disparaître demain, mais nous constatons dans de nombreuses situations une reprise de vigueur de châtaigniers qui auparavant présentaient d'inquiétants signes de faiblesse.

Sans trop se tromper, on peut conclure que la quasi-totalité de la châtaigneraie à châtaignoïns ou destinée à l'alimentation animale n'est plus entretenue dans une finalité fruitière seule une partie de cet espace fait l'objet d'un entretien pastoral. Une réelle augmentation des surfaces parcourues a été constatée depuis 1980 grâce aux divers acquis techniques, aux aides à la remise en valeur et à l'intérêt manifesté par de nombreux éleveurs pour ce type d'élevage sur parcours. Toutefois, compte tenu des contraintes économiques qui pèsent actuellement sur l'élevage européen dans son ensemble, de la méconnaissance des règles qui permettront ou pas une augmentation des troupeaux en zones sensibles, et de l'offre en herbages de transhumance inverse qui s'amorce dans les zones basses, il est difficile de dire si l'élevage pourra

augmenter sa contribution à l'entretien d'une châtaigneraie dont la fermeture progressive réduit peu à peu l'intérêt pastoral.

Les surfaces entretenues pour le fruit -essentiellement des variétés nobles de marrons- apparaissent dérisoires au regard des dizaines de milliers d'hectares qui produisaient encore au début de ce siècle. Même si un certain nombre de freins à l'abandon du verger traditionnel de marron sont en place, avec le rôle accru d'"arboculteurs de plaisir" et le développement d'un marché du fruit de qualité, il semble que le mouvement d'abandon des châtaigneraies traditionnelles doive se poursuivre -à un rythme plus lent- au profit de nouveaux vergers intensifs de fond de vallée. La physionomie de ces derniers rappelle davantage celle d'un verger de pommiers que celle de la châtaigneraie traditionnelle, avec ses arbres énormes, ses claides (ou "sécadous") et ses terrasses. Nous observons en effet, depuis peu, une stabilisation, voire dans certains cas une augmentation de la production de marrons, grâce, en particulier, à la rentrée en production de jeunes vergers, qui fait contraste avec les menaces persistantes sur les anciennes châtaigneraies des versants.

La situation du taillis de châtaignier en Languedoc-Roussillon, sans être brillante, est légèrement meilleure que celle de la châtaigneraie fruitière. Sur les 30 000 ha recensés, seuls 7 000 ha environ⁽³⁾ pourraient faire l'objet d'éventuels investissements sylvicoles (balivage) en vue de la production de grumes. Cette surface pourrait être légèrement augmentée par régénération de châtaigneraies fruitières vigoureuses. Malgré la demande nationale en bois de châtaignier de qualité, la question de savoir si les taillis de châtaignier du Languedoc sont économiquement bien placés sur ce marché de la grume, par rapport à d'autres régions où les contraintes d'exploitation sont moindres, reste posée.

Le marché du piquet de châtaignier, fortement concurrencé par pins et eucalyptus injectés qui présentent une

durée de vie plus longue, reste limité. Peut-être un jour un piquet "biologique" trouvera-t-il sa place ? Du fait de sa très forte productivité par hectare, le taillis pourra peut-être présenter un intérêt pour le bois de chauffage (plaquettes). Nombreuses sont en effet les études sur les potentialités des taillis à courte rotation. Mais l'accessibilité, la pente et le morcellement foncier demeurent des facteurs limitants.

Ainsi, dans le contexte économique et réglementaire actuel, la châtaigneraie va poursuivre sa transformation, au profit de forêts et de maquis mélangés : sauf changement important dans les mécanismes de primes, seuls 15 000 ha sur 65 000 ont -potentiellement !- la possibilité de conserver des peuplement purs de châtaigniers. Avec cette dérule des surfaces, c'est une véritable civilisation du châtaignier qui tend à s'effacer dans les paysages, après s'être déjà bien effacée aux plans socio-économiques et culturels.

IV - Eléments de réflexion pour la sauvegarde de quelques sites

A l'heure où se fait jour un souci croissant de préservation du patrimoine national en matière de paysages, qui débouche sur le classement ou la "labellisation" des plus significatifs, les escaliers de terrasses des châtaigneraies du sud du Massif Central, semés de "sécadous" et parcourus de draillles empierrées continuellement bordées de murets ou de grandes dalles dressées, méritent de retenir l'attention (Cf. Fig. n°1). Leur conservation, pourtant, n'est pas simple affaire de classement, parce que la composante essentielle du paysage demeure l'arbre lui-même : sans châtaigniers entretenus et productifs, sans un sous-bois régulièrement entretenu et nettoyé la châtaigneraie ne saurait exister et se maintenir longtemps. Les paysages castanéicoles ne peuvent se perpétuer que vivants et fonctionnels, faute de quoi, au bout de quelques décennies,

3 - Données C.R.P.F. Languedoc-Roussillon

ils tendront à présenter une physionomie de versant en terrasses guère différente de celle de n'importe quel autre dispositif de terrasses abandonnées.

Aussi les efforts de sauvegarde de la châtaigneraie traditionnelle devraient-ils porter de manière préférentielle sur un nombre réduit de sites particulièrement remarquables, avec un périmètre d'intervention étendu à l'échelle d'un versant, ou celle d'une petite vallée autour d'un hameau. Le montant global des surfaces concernées ne devrait pas excéder quelques centaines d'hectares (300, 400 ?) pour les quatres départements considérés.

A l'intérieur de ces périmètres, classés ou "labellisés", la remise en état - reconstruction des murets, réhabilitation des sécadous, débroussaillage, rajeunissement ou regreffage des arbres-, et le maintien du paysage continueraient à s'opérer dans un cadre agricole, incluant donc la récolte et la mise en marché des marrons. Pour certaines parcelles -celles qui apparaissent encore "en état"- ces travaux pourraient demeurer le fait de quelques propriétaires, agriculteurs ou non, intéressés à des titres divers par leurs châtaigneraies. Mais la remise en valeur des autres parcelles délaissées devrait également permettre l'installation de jeunes agriculteurs "sous contrat". En aucun cas le travail à effectuer sur ces sites ne peut se trouver correctement rémunéré par le seul revenu retiré de la vente du produit, et l'expérience ne peut être assurée d'une certaine pérennité que si une part du revenu de l'exploitant découle directement -sous une forme à définir : prime, subvention, salaire ?- de ce travail d'entretien.

Outre le problème des canaux réglementaires et institutionnels de financement d'opérations de ce type, reste celui, éminemment délicat, de l'attitude des propriétaires des parcelles délaissées, dans des secteurs où l'émission foncière apparaît poussé. Même si les procédures de classement permettent de disposer de quelques moyens de pression, rien ne se fera sans leur adhésion à une formule

durable de regroupement foncier, qui, a priori, ne semble pouvoir être négociée que dans le cadre d'une collectivité territoriale (communes, cantons, chartes intercommunales, communautés de communes...). L'existence d'une volonté locale apparaît ainsi comme un préalable essentiel à la mise en œuvre de ces expériences - ponctuelles- de restauration et de revitalisation de la châtaigneraie. Au delà

de l'intérêt suscité par la préservation de tout un pan de patrimoine, peut-être les possibilités d'exploitation touristique ouvertes par un paysage valorisé (gîtes, écomusée...) pourraient-elles contribuer, ici ou là, à l'émergence et au renforcement de cette volonté locale.

B.D., P.D.

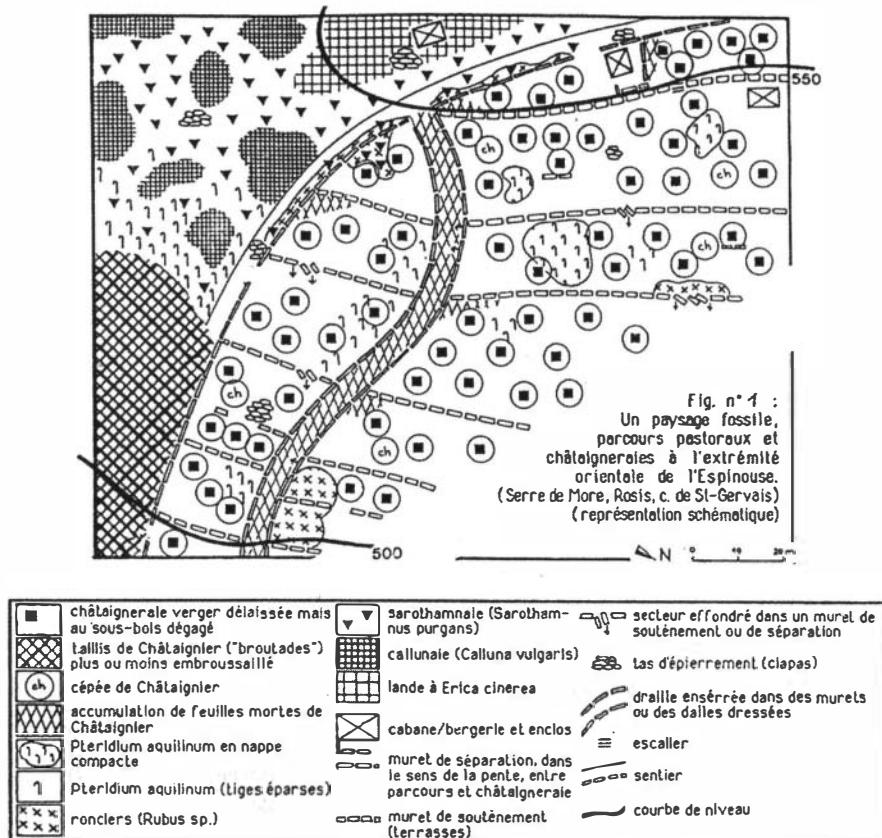


Fig. 1 : Entre les terrains de parcours, parfois épierrés, qui suivent la ligne de crête du Serre, aujourd'hui déserté des ovins, et les châtaigneraies maintenant à l'abandon, un long muret de clôture permettait d'établir un cloisonnement saisonnier : bannis du sous bois à partir du moment où les fruits commençaient à tomber, canalisés alors par des draillies encaissées entre des murets ou des dalles dressées, les troupeaux assuraient le reste de l'année l'entretien du verger forestier. Outre les ressources du tapis herbacé, ils y consommaient également le feuillage des rejets de souche des châtaigniers. Le maintien du couvert arboré conserve partiellement, en dépit de quelques ronciers et des nappes de Fougères-aigle, la physionomie ancienne des châtaigneraies. Les terrains de parcours, en revanche, sont presque intégralement occupés par des formations de lande, au sein desquelles les ligneux bas se partagent l'espace en peuplements compacts et assez homogènes : brosse rase de Bruyère cendrée sur les sols les plus minces de la ligne de crête, Callune et Genêt purgatif sur les versants (extrait de "Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central", P. Dérioz, thèse de doctorat, université d'Avignon, 1993).

VI - *La tournée*

La journée du 14 mai a permis de visualiser sur le terrain les aménagements de réhabilitation paysagère sur 3 sites :

Nous sommes allés à la rencontre des acteurs impliqués dans la reconstitution d'un paysage :

- après exploitation minière sur le site du **Grand'Baume**,
- à la suite d'un incendie et d'une récente mise en exploitation d'un gisement de charbon au **Col de Portes**,
- après un incendie dans la garrigue périphérique d'une grande ville, Nîmes au **Clos Gaillard**.

1 - Le site du Grand'Baume

Nous avons été accueillis et pilotés par François Godzinski, chef de la division d'Alès de l'Office national des forêts.

A la suite de la présentation du paysage forestier du Gard et des Cévennes, Monsieur Godzinski a mis l'accent sur l'importance des interventions humaines dans ce paysage. L'évolution paysagère se retrouve à travers les activités humaines qui ont façonné, au cours de l'histoire, le paysage cévenol :

- Au moyen-âge, c'est le **châtaignier**, à la base de l'économie agraire qui couvre les pentes au dessus des villages.
- Au XIX^e siècle, l'exploitation du charbon dans le bassin d'Alès va transformer les anciens écosystèmes : l'introduction du pin maritime, fournissant des étais de mine, donne naissance à un nouveau paysage forestier.
- La disparition progressive de l'exploitation houillère classique, avec les "découvertes", exploitation des gisements à ciel ouvert, rend la sylviculture du pin maritime caduque.

Des travaux de reboisement dans le cadre de la R.T.M. (Restauration des terrains en

montagne) sont actuellement entrepris.

Sur le site du Grand'Baume, l'activité des houillères du Bassin du centre et du midi (H.B.C.M.) nous a été expliquée par Monsieur Dziubar.

L'exploitation du charbon se fait aujourd'hui à ciel ouvert. Elle est dotée de matériels de travaux publics puissants et modernes. Les 400 000 tonnes de charbon extraites par an nécessitent le déplacement de 5,5 millions de m³ de roches. Nous avons pu observer le travail des pelles hydrauliques et des chargeurs de grande capacité (9 à 13 m³ de godet) et l'évacuation des roches par des camions (de 85 à 137 tonnes de charge utile). Le charbon est trié et chargé par des pelles hydrauliques dont la capacité du godet est de 2 à 4 m³.

Afin de réduire au maximum les nuisances dues à l'exploitation, les H.B.C.M. portent leur effort :

- Au moment des travaux par une amélioration des techniques de tir. Nous avons pu assister au cours de notre visite à un tir.
- Après l'exploitation par la remise en état des sites.

La parole est donnée à Daniel Chastel - Ingénieur à l'O.N.F. - Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Photo 1 : Les participants du groupe "paysage" au Col de Portes.

Photo D.A.